



# **Athlétic Club de Saint-Paul**

12, Allée de la Place – Plateau Caillou – 97460 – SAINT PAUL

Courriel : [acsaintpau1997@gmail.com](mailto:acsaintpau1997@gmail.com)

Tél. 06 92 87 82 20

## **REGLEMENT**

### **LA RANDONNEE PEDESTRE DU MUSEE DE VILLELE**

**(100 participants maximum)**

#### **Art. 1 : PARCOURS**

- Le parcours de 10 kilomètres correspond à une partie de la course du trail de Villèle et donc sera balisé par un fléchage et de la rubalise.
- Le départ et arrivée sur le parking du musée de Villèle à 6h30.
- Fermeture de la randonnée pédestre à 12h00.
  
- Il s'agit d'une randonnée sans classement ouverte à toute personne en bonne santé.
- Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure.
- Un certificat médical sera demandé à l'inscription ou la copie de la licence.

#### **Art.2 : SECURITE**

- Aucuns équipements de sécurité ne sont obligatoires pour les randonneurs.
- Un poste de premiers secours, tenu par R.A.S., est présent sur le site de départ / arrivée.

### **Art.3 : REGLES DE BONNE CONDUITE**

- Les randonneurs doivent être prudents pour eux et pour les autres.
- Le code de la route, le code forestier, la propriété privée, les autres participants et l'environnement doivent être respectés.
- **Empruntant une partie du parcours du trail de Villèle, les randonneurs devront laisser la priorité aux coureurs.**
- Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place par les organisateurs.
- L'organisateur « Athlétic Club de Saint-Paul » et la commune traversée déclinent toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, détérioration de matériel ou équipement individuel personnel ou avec/sur un tiers.
- Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet, page Facebook, des photos et des vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

### **Art.6 : INSCRIPTION**

- L'inscription pourra se faire au local du club AC Saint-Paul et à Sport pro.

### **Art.7 : DROITS D'INSCRIPTION**

- Chaque participant devra s'acquitter d'un droit de participation individuelle de 15€
- Ce tarif comprend le droit de participation à la randonnée, le tee-shirt de la course, une médaille et un ravitaillement de fin de parcours et à l'arrivée.
- Le paiement du droit d'inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, ainsi que l'organisation, en cas de nécessité.

### **Art.8 : CONTACT**

- Courriel : [acsaintpaul1997@gmail.com](mailto:acsaintpaul1997@gmail.com)
- Téléphone : 06 92 87 54 88
- Site internet : [www.acsaintpaul.fr](http://www.acsaintpaul.fr)
- ACSP – 12 Allée de la Place, Plateau Caillou - 97460 SAINT-PAUL